

Loi approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2017 (11983)

du 25 novembre 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| a) total des produits : | 1 024 millions de francs |
| b) total des charges : | 978 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 46 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 197 millions de francs, est approuvé.